

Domaine 2 : Concours

Fiche Action 2.6

Le Concours général des lycées et des métiers



Lien : <https://eduscol.education.fr/1452/organisation-du-concours-general-des-metiers>

Partenaires : [Académie de La Réunion](#) (Mission académique Relation Ecole Entreprise)

Public ciblé : Lycéens

Le concours général des lycées et des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux, avec l'objectif que leur prestation puisse servir de référence à l'ensemble des classes.

Objectifs :

Le concours général des lycées et des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves ou apprentis et de valoriser leurs travaux. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat. Il s'adresse aux classes de première et de terminale des lycées d'enseignement publics et privés sous contrat, aux classes terminales des lycées d'enseignement professionnel publics et privés sous contrat ainsi qu'aux apprentis en année terminale de formation en centre de formation d'apprentis.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1438/concours-general-des-lycees-et-des-metiers>

Le concours se déroule de la façon suivante :

- une seule épreuve a lieu pour les disciplines générales, les langues vivantes, les disciplines artistiques et pour la discipline technologique management, sciences de gestion et numérique : c'est une épreuve écrite qui se déroule dans différents centres d'examen de chaque académie.
- pour les disciplines 2I2D, Biochimie-biologie et biotechnologies, SPCL, STSS et STHR, deux épreuves disjointes dans le temps ont lieu :
 - La première épreuve d'admissibilité se déroule dans les différents centres d'examen de chaque académie ;
 - La deuxième épreuve pratique d'admission est organisée dans un seul centre d'examen, pour chaque discipline.

Les jurys sont présidés par des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche ou par des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux. Ils sont composés d'enseignants et, dans certaines disciplines, de professionnels qualifiés.

Modalités d'inscriptions : https://www.cgweb.education.gouv.fr/notice_etablissements.pdf

L'inscription des établissements se déroule entre novembre et décembre sur le site [CGweb](#) .

L'académie doit ensuite vérifier et valider les inscriptions de chaque élève pour organiser les épreuves.

Le concours se déroule classiquement en avril. Il est constitué d'une seule épreuve pour les disciplines générales : c'est une épreuve écrite qui se déroule dans différents centres d'examen de chaque académie.

Les jurys sont composés d'enseignants et présidés par des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche ou par des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.

Dates : Inscription : Novembre/Décembre 2024

Epreuves : AVRIL 2025

Contact :

Prisca SERICAROU PIN – Chargée de mission académique Relation Ecole Entreprise
Mail : prisca.armourdom@ac-reunion.fr 0692 48 49 37